



Nice, le 1er Décembre

Monsieur le Recteur de l'Académie de Nice
Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Objet : recrutement sur la liste complémentaire du CRPE 2016.

Monsieur le Recteur,

Nous avons l'honneur d'attirer à nouveau votre attention sur la situation du recrutement sur la liste complémentaire du Crpe.

Le SNUipp-Fsu a alerté Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Alpes-Maritimes et vous a également saisi sur ce dossier depuis la rentrée scolaire vous demandant d'autoriser les recrutements nécessaires issus de la liste complémentaire afin de pourvoir les nombreux postes vacants dans les Alpes-Maritimes.

L'Inspecteur d'Académie lui-même s'est adressé à vous, sollicitant des possibilités de recrutements.

La situation dans les écoles du département commence à être tendue : des remplacements sont de fait non assurés, les personnels titulaires remplaçants étant affectés pour partie sur les postes vacants et mobilisés de fait à l'année sur un même poste.

Afin de ne pas aller à l'encontre des besoins dans les écoles du département, afin de minimiser les difficultés indéniables de remplacement des collègues malades qui placent les enseignants mais aussi les élèves et les parents dans des situations indignes d'un service public d'éducation de qualité, afin de permettre les départs effectifs en stage de formation continue des personnels sans que cela soit au détriment d'un l'accueil de qualité dans les écoles, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions pour permettre des recrutements sur la liste complémentaire et des nominations rapides sur les postes vacants dans les Alpes-Maritimes..

Pour le SNUipp-Fsu, il s'agit aussi de ne pas occulter les situations d'attente souvent pénibles des personnes inscrites sur la Liste complémentaire, désireuses de s'investir dans notre profession.

Le Ministère, saisi par le SNUipp au niveau national, a autorisé le recrutement sur la Liste complémentaire dans les départements concernés.

Les problématiques de gestion financière ne doivent pas prendre le pas sur le bon fonctionnement des écoles et freiner, à ce titre, des perspectives d'embauche dans notre service public de l'Education Nationale.

Nous vous demandons donc de recruter les personnes inscrites sur la liste complémentaire du CRPE 2016 à hauteur des besoins et ce dès le mois de Janvier. 13 postes seront vacants dans les Alpes-Maritimes à cette période.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Gilles JEAN

Secrétaire Départemental du SNUipp FSU 06